

Montréal, le 29 mars 2017

L'Honorable Jane Philpott
Ministre de la Santé
Santé Canada
Édifice Brooke Claxton, Pré Tunney
Postal Locator: 0906C
Ottawa, Ontario K1A 0K9

PAR COURRIEL : Hon.Jane.Philpott@Canada.ca

Objet : Fonds d'initiatives communautaires

Dre. Philpott,

Nous vous écrivons au nom des organismes communautaires québécois de lutte contre le VIH, le VHC et les ITSS pour exprimer notre profonde déception de plusieurs éléments du fonctionnement de ce nouveau programme de financement et pour proposer quelques pistes de solution à la situation actuelle. Nous sommes à deux jours de la fin du financement des projets actuels et les ententes pour les nouveaux projets du Fonds d'initiatives communautaires (FIC) ne sont pas encore signées.

Un processus alourdi par les délais de l'Agence de la Santé publique du Canada (ASPC)

Tout au long du processus de ce nouveau financement de lutte contre le VIH, le VHC et les ITSS, les organismes communautaires qui proposaient des projets ont respecté des délais souvent serrés, mais n'ont pas eu le même niveau de respect de la part de l'ASPC. Nous ne doutons pas qu'un manque d'effectifs à l'ASPC est au cœur de ces problèmes.

- Il y avait 57 jours entre l'appel des lettres d'intention et la date limite de dépôt de celles-ci
- Les réponses aux lettres d'intention ont commencé à sortir 167 jours plus tard
- Les organismes dont les projets ont été retenus avaient ensuite 56 jours pour déposer leurs projets complets, mais notons que plusieurs documents nécessaires à la production des demandes complètes étaient disponibles uniquement en anglais, la version française sortant plus tard
- Le retour sur les plans de travail était relativement plus vite, seulement 21 jours après la date limite de dépôt, mais avec des délais de réponse encore plus courts d'environ 5 jours
- Les retours sur les budgets et les plans d'évaluation ont été promis pour « la deuxième semaine de janvier » mais ont eu lieu plutôt au début mars, soit plus que le double du temps promis
- Ces retours au mois de mars ont également compris des demandes de changements additionnels aux plans de travail et parfois des deuxième et troisième retours avec des demandes de réductions budgétaires
- Les délais de réponses à ces demandes de changement ont été très courts, mais nous mènent vers la fin de l'exercice financier et la date de début de ces projets

Pour ajouter insulte à l'injure, les organismes québécois ont reçu un courriel à la mi-mars pour indiquer qu'ils ne peuvent pas attendre un transfert de fonds pour les nouveaux projets avant la mi- ou fin mai. Ce courriel a offert de fournir une lettre afin de faciliter l'obtention de prêts bancaires pour couvrir les dépenses entre temps.

On nous a mentionné que les ententes de contribution allaient inclure une clause de rétroactivité permettant d'appliquer les sommes à recevoir sur les dépenses à partir du 1^{er} avril, mais au moins un organisme s'est fait dire que la rétroactivité s'appliquera seulement à partir de la date de signature de l'entente par vous, Madame la ministre.

Quels sont les impacts sur les organismes et les projets?

Les organismes ont eu — à plusieurs reprises — à laisser tomber leurs autres activités pour se concentrer sur l'adaptation des éléments de leurs projets. Comme le processus a encouragé des projets en alliance communautaire, ceci impliquait souvent une coordination entre plusieurs groupes dans différentes régions pour adapter leurs documents dans des délais très courts. Les demandes de réductions budgétaires venant à la dernière minute n'aidaient pas ce processus.

Le délai de transfert des fonds pour les projets au mois de mai va certainement causer des problèmes de liquidité chez plusieurs organismes. Des prêts bancaires ne sont pas gratuits et il ne serait pas raisonnable d'attendre que les frais liés aux prêts soient assumés par les organismes ni sortis des projets financés.

L'incertitude quant à la question de rétroactivité laisse les organismes dans le dilemme de devoir mettre à pied temporairement les employé-e-s qui seront affecté-e-s sur les nouveaux projets ou d'assumer les coûts salariaux pour la période entre le 1^{er} avril et la date de signature des ententes. Comme cette situation se déroule avec peu de préavis, les organismes sont poussés au non-respect des droits de leurs employé-e-s et nous risquons d'en perdre quelques-un-e-s.

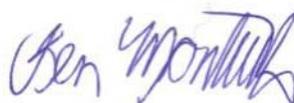
Que faire pour rectifier la situation?

1. Procéder sans délai à la signature des ententes de contribution.
2. S'assurer que la clause de rétroactivité dans les ententes de contribution s'appliquera à toute dépense encourue dans le cadre des projets à partir du 1^{er} avril 2017.
3. Éviter le recours aux frais de prêts bancaires en offrant des avances sur les fonds à être transférés pour les projets.
4. Si le #3 est impossible, couvrir par un financement à part les frais bancaires qui seront encourus par les organismes dans le cadre des prêts bancaires, y compris tout frais relié à l'obtention de tels prêts.

Nous vous demandons d'agir sans délai, Madame la ministre, afin de vous assurer que la réponse au VIH, au VHC et aux ITSS au Québec — ou du moins la partie de cette réponse financée par le gouvernement du Canada — ne soit pas hypothéquée par les manquements de l'ASPC dans ce dossier.

La présidente

Le directeur général



Hélène Legaré

Ken Monteith

CC : Dre Theresa Tam, Administratrice en chef de la santé publique du Canada par intérim
Dre Siddika Mithani, présidente, Agence de la Santé publique du Canada
Dr André Dontigny, Service de lutte contre les ITSS, ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec
Hon Colin Carrie, Porte-parole en matière de santé, Parti conservateur du Canada
Hon Don Davies, Porte-parole en matière de santé, Nouveau parti démocratique
Hon Hélène Laverdière, députée Laurier-Ste-Marie
Hon. Gabriel Ste-Marie, Porte-parole en matière de santé, Bloc québécois